

Rosans, le 19/09/2022

Objet : Convocation au conseil municipal ordinaire

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous inviter à la prochaine réunion du conseil municipal le :

Lundi 26 septembre 2022, à 17h00, à la salle du conseil - rez-de-chaussée de la mairie

Ordre du jour :

1. Nomination d'un(e) secrétaire de séance
2. Signature des procès-verbaux
Approbation du procès-verbal du 8 juillet 2022
3. Actes signés par le Maire dans le cadre de ses délégations
4. Etude d'un projet d'habitat groupé pour personnes âgées
5. Résorption de zones blanches de télécommunication sur la commune de Rosans
6. Convention relative à l'accueil à la cantine de Serres des enfants domiciliés à Rosans
7. Convention fixant les modalités de participation financière et d'accueil des enfants non résidents à l'école de la commune de Rosans
8. Convention de partenariat 2022-2023 – Association les Frimousses des 2 vallées – Commune de Rosans : pour le service multi-accueil situé à Rémuzat
9. Exonération de la TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) pour les nouvelles constructions à usage d'habitation
10. Décisions Modificatives pour le budget de l'Eau
11. Charte de soutien à l'activité économique de proximité
12. Installation du distributeur automatique de pain sur le domaine public communal
13. Questions diverses

Je compte sur votre présence mais si vous ne pouvez y assister, merci de donner votre pouvoir (exemplaire joint) à un des conseillers. Dans l'attente, recevez mes plus sincères salutations.

Lionel TARDY, Maire de ROSANS.

